

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières d'Ethifinance pour les petites et moyennes entreprises françaises
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Les émetteurs font l'objet d'une notation extra-financière sur la base de 4 thèmes (Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs) pour lesquels sont définis plus de 140 critères d'analyse.

Plus de 90 de ces critères, les plus pertinents et significatifs au regard des risques et opportunités à mesurer, sont notés et entrent, de manière « équipondérée », dans la note globale ESG de l'entreprise.

Le résultat final de la notation sur 100 est ensuite basé sur 20.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés en portefeuille à partir des données Trucost.

Dans l'univers d'environ 150 titres, le filtre ISR permet de le réduire à environ 80 valeurs éligibles dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 31 mars 2022

PALATINE FRANCE SMALL CAP : 14,37 / 20

ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX GR : 11,10 / 20
(périmètre 99,00%)

| | |
|---|--------|
| Couverture du portefeuille par une agence de notation | 99,00% |
| % des encours du portefeuille dont la note ISR < à 10/20 | 0,00% |
| % d'émetteur dans le portefeuille dont la note ISR <10/20 | 0,00% |

Historisation des notes

| Note Mars 2021 | Note Juin 2021 | Note Sept. 2021 | Note Déc. 2021 |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 13,30/20 | 13,57/20 | 13,58/20 | 14,56/20 |

ACHATS : **ESKER** : Esker a pris un engagement formel de respect des droits fondamentaux de l'homme, qui semble répondre à ses principales responsabilités. De plus, un système permanent, avec l'implication de tiers, semble être mis en place pour traiter cette question. La société a pris un engagement formel en faveur de la protection de l'environnement, qui couvre la majorité de ses responsabilités. En outre, Esker est plus transparente sur les efforts réalisés pour réduire la consommation d'énergie, et sur les mesures visant à minimiser l'impact du transport du personnel. Un engagement formel à traiter les questions de santé et de sécurité, couvrant ses principales responsabilités, a été pris. En outre, la société est plus transparente sur les indicateurs clés de performance (KPI) correspondants.

FIGEAC-AERO : fait état d'un engagement formel soutenu par des mesures significatives en matière de santé, de sécurité et de stress au travail. La société surveille également les indicateurs clés de performances pertinentes et en rend compte au cours des trois dernières années. Figeac Aero a fourni plus d'informations sur la composition du conseil d'administration et son niveau d'indépendance au cours de cette revue. En outre, les systèmes de contrôle interne de la société couvrent davantage de risques RSE et a publié des rapports RSE importants. En ce qui concerne les droits des actionnaires, aucune restriction majeure n'a été identifiée pour la convocation d'une Assemblée Générale (AG), et tous les points importants sont soumis au vote lors de l'AG.

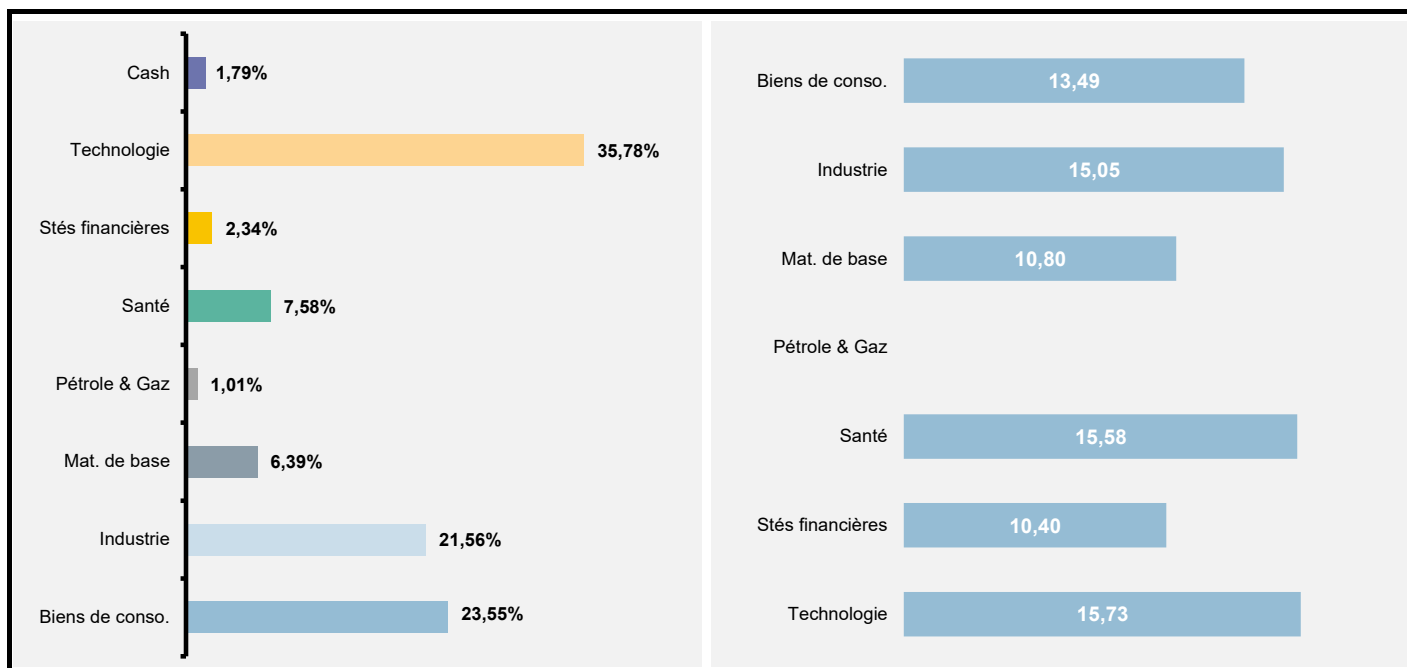
VENTES : **HAULOTTE GROUP** : la société semble désormais s'engager à minimiser les impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie. Haulotte continue d'allouer des ressources importantes à la gestion de l'environnement, notamment par la certification ISO 14001 déployée sur 84% de ses sites de production. Par ailleurs, la société déclare qu'elle a pour objectif de certifier le reste de ses unités d'ici 2023.

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL : 80 % des membres du conseil d'administration élus par les actionnaires sont désormais considérés comme indépendants, mais les rôles de directeur général et de président ne sont toujours pas séparés. Toutefois, le niveau de diversité du conseil semble avoir progressé, puisqu'il est composé de 40% de femmes. A noter que le comité d'audit aurait un rôle limité dans la supervision des systèmes de contrôle interne et externe, bien que les contrôles internes semblent couvrir certaines questions de RSE. L'entreprise s'engage sur tous les enjeux dans le domaine de l'éthique des affaires en dehors de la prévention des pratiques anticoncurrentielles et du lobbying responsable. Bastide Le Confort semble avoir mis en place un système de gestion de la qualité ISO 9001 pour garantir pour assurer la sécurité des produits, qui couvrirait 55% de ses sites.

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

| Actif | Pays | Répartition thématique | Poids dans le portefeuille | Note ISR |
|----------------|--------|------------------------|----------------------------|------------|
| WAVESTONE | France | Technologie | 6,47% | 17,20 / 20 |
| JACQUET METALS | France | Matériaux de base | 6,39% | 10,80 / 20 |
| LECTRA | France | Technologie | 5,91% | 15,20 / 20 |
| GL EVENTS | France | Industrie | 5,84% | 15,60 / 20 |
| AUBAY | France | Technologie | 5,70% | 16,20 / 20 |

Les indicateurs d'impact

Au 31 mars 2022

| | | OPC | Benchmark |
|---|--|---------|------------|
| EMPREINTE CARBONE (A) ⁽¹⁾ | CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream | 549,72* | 739,09** |
| | CARBON FOOTPRINT (Weighted Average Carbon Intensity) 2 | 619,88* | 1 507,71** |
| | GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables) | 0,00* | 51,20** |
| | FOSSIL FUEL EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to fossil fuel activities) | 0,00* | 48,81** |

(1) Données TRUCOST

* Périmètre 96,43%

** Périmètre 66,90%

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

1. Émissions carbone par million d'euros investis (émissions financées en tonne CO₂e/million EUR) :

Les émissions directes et indirectes de GES de premier niveau attribuées au portefeuille par million d'EUR investis dans le portefeuille. La contribution de chaque participation aux émissions de carbone réparties du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital. La valeur des émissions financées par million d'euros investis est la somme de ces contributions, normalisée par le total des actifs sous gestion du fonds.

2. L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure également via l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- Numérateur : la somme des émissions carbone détenues.
Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell
- Dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

96,43% de couverture pour le fonds Palatine France Small Cap et 66,90% de couverture pour l'ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX GR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Reporting extra-financier trimestriel au 31 mars 2022

Méthodologie (suite)

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :**1. Risques physiques :**

- **Scores d'exposition aux risques physiques au niveau du portefeuille**

Les scores au niveau du portefeuille sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Il s'agit de la somme des scores de risques physiques de chaque entreprise, multipliée par leur poids dans le portefeuille.

- **Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise**

Si des données sur les actifs sont disponibles pour l'entreprise, le score au niveau de l'entreprise pour chaque type de risque représente la moyenne des scores au niveau des actifs. Si seule la localisation du siège social est disponible, le score au niveau de l'entreprise est une combinaison du score de risques physiques pour le siège social de l'entreprise et d'une moyenne pondérée par les revenus du score moyen de risques physiques dans les pays dans lesquels l'entreprise génère des revenus. Ce dernier est calculé en multipliant la part des revenus de l'entreprise par pays (en pourcentage des revenus totaux) avec le score de risques physiques moyen pour chaque pays.

Le score de risques physiques du siège est pondéré à 20% et le score basé sur la part de revenu est pondéré à 80% du score final de l'entreprise.

- **Types de risques :**

- **Cadre d'évaluation des incendies de forêt (Wildfire)** : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- **Cadre d'évaluation des vagues de chaleur (Heatwave)** : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- **Cadre d'évaluation des vagues de froid (Coldwave)** : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif.
- **Cadre d'évaluation du stress hydrique (Waterstress)** :
- **Cadre d'évaluation des inondations (Flood)** : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée.
- **Cadre d'évaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level)** : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée.
- **Cadre d'évaluation des ouragans (Hurricane)** : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risques de transition :

Exposition aux industries extractives et à leurs réserves : Industries extractives (Exposure to Extractive Industries & Reserves: Extractive Industries).

Exposition du portefeuille (%) ou nombre de sociétés dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :

- Exploitation souterraine de charbon bitumineux
- Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Extraction de sables bitumineux
- Extraction de gaz naturel liquide
- Forage de puits de pétrole et de gaz
- Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

3. Alignement avec une trajectoire 2 degrés :

Alignement ponctuel de 2 degrés : IEA (World) Scénario à 2 degrés :

Ce graphique permet de comparer le mix de production du portefeuille à celui de la zone géographique concernée en 2016 et à son mix de production futur dans un scénario conforme à 2 degrés en 2025, 2030 et 2050. Le contenu du graphique a été préparé par S&P Trucost avec des données dérivées des Scénarios 2 Degrés développés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA).

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26